



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

20 novembre 2001

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE
FAIT À DOHA LE 10 NOVEMBRE 2001**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de la République populaire de Chine a accepté, le 11 novembre 2001, le Protocole susmentionné.

Conformément au paragraphe 2 de la Partie III, le Protocole entrera en vigueur le 11 décembre 2001.

Conformément au paragraphe 1, Partie I, du Protocole, la République populaire de Chine deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 11 décembre 2001.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 3 de la Partie III du Protocole.

Mike Moore
Directeur général